

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RECONVERSION DE CLAIRVAUX RÉUNION DU JURY ÉTAT-COLLECTIVITÉS

Ville-sous-la-Ferté, le 19 décembre 2023

Suite à la fermeture de la maison centrale le 6 octobre 2023 l'État, propriétaire de l'ancienne abbaye et prison de Clairvaux, souhaite donner au caractère exceptionnel du site le développement qu'il mérite, dans une stratégie d'attractivité du territoire. Pour ce faire, en lien étroit avec les collectivités territoriales (région Grand Est, conseil départemental de l'Aube, communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, commune de Ville-sous-la-Ferté), il porte **un ambitieux projet de reconversion** à la fois patrimoniale, économique, touristique et culturelle pour le site.

Adoptée lors du comité de pilotage du 8 juillet 2022 présidé par la préfète de l'Aube, la méthode retenue pour réussir le défi de la reconversion s'articule autour d'une stratégie de coconstruction entre les services de l'Etat et des collectivités territoriales, mais également avec les candidats intéressés par la reprise de la gestion du site au regard de son potentiel.

C'est pourquoi, le ministère de la Culture, en partenariat avec la DIE et en étroite relation avec les collectivités territoriales, a lancé le 8 juillet 2022 une procédure d'appel à manifestations d'intérêt (AMI) qui a été organisée autour de 3 enjeux :

- le développement de la mise en valeur culturelle et touristique du site et l'installation de nouvelles activités économiques ;
- la restauration, la préservation et la valorisation des monuments historiques ;
- l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs et l'inscription dans le territoire.

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement de la consultation, l'AMI s'est déroulé en plusieurs phases (offres initiales, intermédiaires et finales) visant à faire évoluer les candidatures grâce à la mise en place d'une Commission technique d'analyse Etat-Collectivités. Présidée par Monsieur Barthélemy CHAMPANHET, sous-préfet de Bar-sur-Aube, cette commission a été l'encontre d'un dialogue nourri et constructif avec les groupements candidats à la reprise du site.

Deux groupements, EDEIS-ADIM et SOVERENCY-REDMAN, ont remis des offres finales le 31 octobre 2023. Conformément au règlement de consultation, ces offres ont été analysées par la Commission technique d'analyse Etat-Collectivités au regard de quatre critères : le concept, les programmes, les aménagements architecturaux et paysagers, et le montage juridique, économique et financier.

Suite à cette analyse, le jury Etat-Collectivités s'est réuni le mardi 19 décembre 2023, à Clairvaux, sous la présidence de Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, et en présence de M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture, M. Guillaume DECROIX, sous-directeur à la Direction de l'immobilier de l'État, Mme Delphine CHRISTOPHE, Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est, M. Philippe PICHERY, Président du conseil départemental de l'Aube, M. Marc SEBEYRAN, vice-président du Conseil régional Grand Est, M. Philippe BORDE, président de la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube.

Après avoir auditionné les deux candidats et en avoir délibéré, il proclame que le candidat avec lequel l'État, en lien avec les collectivités territoriales, poursuivra la démarche et entamera une phase de négociation exclusive est EDEIS-ADIM.

Cette nouvelle phase de négociation exclusive a pour objectif pour l'État et les collectivités de préciser les modalités et conditions d'occupation (culturelle, patrimoniale, économique et juridique) de l'offre retenue par le jury, en vue de conclure, si les conditions sont réunies, une convention d'occupation à l'été 2024.

Pour que l'État, en lien avec les collectivités, puisse mener une phase de discussions approfondies sur des bases objectivées, une mission d'évaluation du projet retenu par le jury dans ses différentes composantes (en particulier le montant des investissements nécessaires) sera conduite début 2024 conjointement par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires culturelles

Le jury tient à saluer la qualité des projets présentés et remercie le candidat non retenu, le groupement SOVERENCY-REDMAN, de l'intérêt qu'il a porté au site de Clairvaux et de l'état d'esprit constructif avec lequel il a engagé les différentes phases de négociation.

*Il sera rendu compte début 2024 au comité de pilotage de cette étape importante dans le processus de reconversion de Clairvaux.*

## Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aubes.gouv.fr](mailto:pref-communication@aubes.gouv.fr)

 @Prefet10  @Prefetaube  Préfecture de l'Aube  @Prefet\_10  aube.gouv.fr